



### CONTEXTE

- Volumétrie des effluents hospitaliers par lit : 400 à 1200 litres / jour (*source : Utilisation raisonnée des détergents et des désinfectants – Dr Carencu – Mai 2016, CPIAS Nouvelle Aquitaine*)
- Les biocides et détergents représentent plus de 45% des intrants des effluents (*source : Hospimédia – Comment évoluer du bionettoyage à l'éconettoyage ? Nov 2022*)
- Production annuelle de détergents et tensioactifs (*source : ANSM – ANSES 2013*):
  - Monde = 11 millions de tonnes
  - Europe = 2,45 millions de tonnes
- La forte présence de biocides/désinfectant entraîne chez les bactéries des mécanismes de résistance communs à ceux mis en place avec les antibiotiques, entraînant l'apparition de nouvelles résistances (BMR) et développe aussi une écotoxicité importante pour les milieux;
- Les biocides étant des molécules très réactives, irritantes, elles peuvent entraîner l'apparition chez les utilisateurs d'asthme, de dermatites professionnelles, de conjonctivites et de rhinites. Les personnels de nettoyage en milieu hospitalier se retrouvent ainsi en première place des porteurs d'asthme professionnel (*Source : Observatoire national des asthmes professionnels, RNV3P, SFMT, période 2008-2010*)
- Les compositions des détergents, désinfectants peuvent également présenter des perturbateurs endocriniens.

### EXPRESSION DU BESOIN

Assurer l'hygiène et la propreté des sols, surfaces hautes, sanitaires et surfaces vitrées en réduisant les risques de santé environnementale et environnementaux.

### PARTIES PRENANTES

#### Internes

- Acheteurs
- Equipe opérationnelle d'hygiène (EOH) – Hygiénistes – Qualiticiens
- Agents de Service Hospitalier
- Professionnels de santé – Direction des soins
- Chargé.e de mission RSE/DD si existant dans la structure

#### Externes :

- Laboratoires fabricants - Fournisseurs de produits spécifiquement élaborés pour leur faible impact sur la santé et l'environnement ou prestataires de service utilisant le même type de produit.
- Prestataires d'hygiène des locaux

### LABEL/ECOLABEL



Ecolabel européen



Ecocert



Ecolabel Nordic Swan



Ecologo



Label Cradle To Cradle

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide de l'Ademe « [Produit d'entretien et nettoyage - Impacts environnementaux et labels](#) »
- Guide « Hygiène hospitalière responsable » C2DS
- Guide Régional « Eco nettoyage » ARS Auvergne Rhône Alpes, mai 2021



## INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Grille d'évaluation à 1 mois d'utilisation auprès de toutes les parties prenantes (hygiéniste, utilisateurs, logisticien, gestionnaire de déchets, bénéficiaires), incluant les aspects qualité et sécurité d'usage, la satisfaction, les impacts sanitaires et environnementaux.
- Ratio quantité de produits d'entretien par m<sup>2</sup> ((quantité en litre de désinfectants commandés x taux de dilution + quantité en litre de détergents commandés x taux de dilution + quantité en litre de détartrants commandés x taux de dilution + quantité en litre de produits à vitre commandés x taux de dilution) / surface SHON de l'établissement))
- Part de produits labellisés et responsables (nombre de références labellisées / nombre de références au total) ou ((quantité en litre de produits labellisées ou responsable commandés x taux de dilution) / (quantité en litre de produits commandés x taux de dilution))
- Part de désinfectants ((quantité en litre de désinfectants commandés x taux de dilution) / (quantité en litre de désinfectants commandés x taux de dilution + quantité en litre de détergents commandés x taux de dilution + quantité en litre de détartrants commandés x taux de dilution + quantité en litre de produits à vitre commandés x taux de dilution))
- Demander un suivi de la fréquence des livraisons
- Programmer des audits réguliers auprès du fournisseur et des parties prenantes internes.



## CYCLE DE VIE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIETAUX

CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des produits sans composé pouvant porter atteinte à la santé des personnes (perturbateurs endocriniens, CMR, allergènes, etc.)</li> <li>• Limiter l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables</li> <li>• Privilégier les emballages éco-conçus (recyclable, en matières recyclés, bio-sourcés, produits concentrés)</li> <li>• Privilégier les fabricants transparents sur l'analyse de cycle de vie du produit</li> </ul>
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser/Regrouper les livraisons</li> <li>• Favoriser des modes de livraisons moins impactant (mobilité durable)</li> </ul>
USAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter et contrôler l'exposition aux substances dangereuses pour la santé (Perturbateurs endocriniens, CMR, allergènes) et l'environnement</li> <li>• Prévenir et maîtriser les pollutions de l'air et de l'eau (COV, tensioactifs, phosphates)</li> <li>• Réduire les consommations d'eau</li> <li>• Faciliter l'utilisation et réduire les risques pour les utilisateurs</li> </ul>
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la pollution des milieux aquatiques/sols (ensemble des milieux)</li> <li>• Réduire la production de déchets et notamment de déchets dangereux</li> </ul>



Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

	EXEMPLES DE REDACTION
<p><b>SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES</b></p>	<p><b>Composition des produits :</b>            Les produits devront suivre les spécifications suivantes :            - Absence de nanomatériaux</p> <p>Pour les détartrants :            - Le détartrant est à base d'acide citrique et/ou d'acide acétique et/ou lactique.            - Seuls les pictogrammes SGH02 (inflammable) et SGH05 (matière corrosive) sont autorisés pour la substance active</p> <p>Pour les désinfectants :            - Le désinfectant est à base d'éthanol et/ou d'acide lactique.            - Seuls les pictogrammes SGH02 (inflammable) et SGH05 (matière corrosive) sont autorisés pour la substance active</p> <p>Pour les détergents :            - Le détergent est à base de tensioactif biosourcé            - Aucun pictogramme de danger n'est autorisé pour la substance active</p> <p>Pour les aérosols :            - Absence de gaz à effet de serre comme gaz propulseur – cad CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, O<sub>3</sub>, CFC, CF<sub>4</sub>, SF<sub>6</sub>, CHClF<sub>2</sub>, C<sub>4</sub>H<sub>10</sub> (butane) CCl<sub>2</sub>F<sub>2</sub>. Privilégier les gaz propulseurs suivants : air, oxygène, azote, argon</p> <p>Pour les produits probiotiques, les bactéries utilisées devront être non OGM</p> <p>Les candidats devront transmettre la composition exhaustive des produits et de leur contenant via : la fiche de données de sécurité (FDS) et la fiche technique ; et s'engager à transmettre toute modification qui pourrait survenir. Il s'engage à répondre de manière précise aux questions éventuelles de l'établissement sur la composition des produits</p> <p><b>Gestion des déchets :</b></p> <p>Les produits ne devront pas être présentés sous la forme d'unidose.</p> <p>Pour les détergents et les désinfectants, le produit se présentera sous la forme concentrée. Il devra pouvoir être utilisé via l'aide d'une centrale de dilution.</p>
<p><b>CONDITIONS D'EXECUTION</b></p>	<p><b>Accompagnement des équipes</b>            Le fournisseur proposera            - Des interventions annuelles de bonne utilisation des produits auprès des équipes d'hygiène hospitalière. Et lors d'évolutions potentielles de produits ou procédés.            Tous les produits devront être accompagnés d'instructions et d'appareils de dosage (notices).</p> <p><b>Plan de progrès</b>            Les parties s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations de l'accord-cadre. Dans cette perspective, les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification de l'accord-cadre.            Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance des achats. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée de l'accord-cadre.            Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif, la non-atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan de progrès ne donnera pas lieu à l'application de pénalités.</p>

## EXEMPLES DE REDACTION

### Labellisation

Les candidats devront proposer :

- Des produits de nettoyage répondant aux écolabels ECOCERT DÉTERGENT, NORDIC SWAN, ECOLABEL EUROPÉEN, ECOLOGO, CRADLE TO CRADLE (ou performances techniques équivalentes)

Produit non labellisé	Produit labellisé
0 Point	XX Points

### Composition des produits

Pour chacun des produits proposés, le fournisseur indiquera le nombre de composants (et les identifiera) :

- Présentant au moins l'une des phrases de risque répertoriées dans les groupes suivants :

Groupe 1	Groupe 2
H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H340 Peut induire des anomalies génétiques H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques H350 Peut provoquer le cancer H351 Susceptible de provoquer le cancer H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition répétée ou prolongée H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition répétée ou prolongée	H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### CRITERES D'ATTRIBUTION

Au moins un composant ayant une phrase de risque du groupe 1	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et au moins 7 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et entre 4 et 6 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et entre 1 et 3 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque des groupes 1 et 2
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points

## EXEMPLES DE REDACTION

- Présentant au moins un Perturbateur Endocrinien PE et précisera sa classification PE avéré I, PE présumé II, ou PE suspecté III définie par l'ANSES dans l'annexe 5 et se retrouvant dans le tableau : [anses.fr/fr/system/files/REACH2019SA0179Anx-I.pdf](https://anses.fr/fr/system/files/REACH2019SA0179Anx-I.pdf)

Cette classification est définie ainsi :

- ✓ Catégorie "PE avéré" I, si la médiane de la probabilité subjective d'être un PE est au-dessus de 90%
- ✓ Catégorie "PE présumé" II, si la médiane de la probabilité subjective d'être un PE est entre 66% et 90%
- ✓ Catégorie "PE suspecté" III, si la médiane de la probabilité subjective d'être un PE est entre 5 et 66 %

Au moins un composant classé avec un effet de perturbation endocrinienne	Aucun composant suspecté d'avoir un effet de perturbation endocrinienne ou PE
0 Point	X Points

Produit contenant de l'huile de palme ou ses dérivés sans gestion durable	Produit contenant de l'huile de palme ou ses dérivés certifiés RSPO ou équivalent	Produit ne contenant pas d'huile de palme ou ses dérivés
0 Points	X Points	XX Points

Présence de parfum dans le produit	Absence de parfum dans le produit
0 Points	X Points

Les tensioactifs présenteront une biodégradabilité ultime supérieure à 60% dans les 28 jours selon la norme EN ISO 14593

### Gestion des déchets

Privilégier les produits dont l'emballage est constitué en tout ou partie de matériaux recyclés

Entre 0% et 20%	Entre 20% et 40%	Entre 40% et 60%	Entre 60% et 80%	Entre 80% et 100%
0 Points	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points

### Note pour les acheteurs



Entre 50% et 60%	Entre 60% et 70%	Entre 70% et 80%	Entre 80% et 90%	Entre 90% et 100%
X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points	XXXXX Points

## CRITERES D'ATTRIBUTION

## EXEMPLES DE REDACTION

### Aspect éco conception

Il sera important de noter ici les efforts de mesure de l'impact environnemental des produits d'entretien. Les soumissionnaires fournissent la documentation et les études de type analyse de cycle de vie, empreinte carbone, écoconception relatives au produit faisant l'objet du marché. La documentation sera notée selon trois paramètres différenciants :

A noter trois paramètres différenciants :

- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie (extraction des matières premières, fabrication, transport, utilisation et fin de vie)

Aucune mesure d'impact	Mesures sur 1 ou 2 étapes du cycle de vie	Mesures sur tout le cycle de vie
0 Point	X Points	XX Points

La mesure de l'ensemble de l'impact environnemental (emballage, transport, utilisation, fin de vie, extraction des matières premières, pollution de l'eau, etc.)

Aucune mesure d'impact	1 impact environnemental mesuré	Plusieurs impacts environnementaux mesurés
0 Point	X Points	XX Points

Les soumissionnaires ont des conceptions engagées à la mesure de l'impact par exemple de leur produit et des impacts

Pas de mesure	Mesures sans réduction des impacts	Mesures et réduction des impacts
0 Point	X Points	XX Points

### réduction du CO<sub>2</sub> ou aux transports

Le prestataire ayant un transport le moins impactant sera favorisé. Le fabricant doit ainsi remplir le tableau suivant puis calculer les tonnes eqCO<sub>2</sub> liées aux transports utilisant les facteurs d'émission suivant issus de la base carbone ci-dessous. Le fabricant doit détailler à minima les transports entre les lieux suivants : fabrication > emballage > stockage > établissement de santé; incluant les emballages primaires, secondaires et tertiaires (rapportés à 1 produit d'entretien). Le poids du produit doit inclure les emballages primaires et secondaires (rapporté à un produit) dès lors qu'ils interviennent dans la chaîne de valeur.

#### Facteurs d'émission

Transport routier = 0,08 gCO<sub>2</sub>/kg.km

Transport aérien = 3,47 gCO<sub>2</sub>/kg.km

Transport ferroviaire = 0,008 gCO<sub>2</sub>/kg.km

Transport maritime = 0,01 gCO<sub>2</sub>/kg.km

Etapes	Distance parcourue (km)	Poids du produit d'entretien (kg)	Type de transport	Impact CO <sub>2</sub> (=distance parcourue x poids du produit d'entretien x Facteur d'émission du type de transport) (geqCO <sub>2</sub> )
fabrication des matières premières > site de fabrication	1300	0,0302	Bateau	=1300*0,0302*0,01=0,39
site de fabrication > emballage	150	0,0302	Camion	=150*0,0302*0,08=0,36
emballage > stockage	...	0,0500	...	
...	...	...	...	
<b>TOTAL</b>				<b>=0,39+0,36 = 0,75geqCO<sub>2</sub></b>

Calculer, sur un périmètre équivalent la moyenne des geqCO<sub>2</sub> fournis par les candidats. Attribuer une note dégressive en fonction de l'augmentation de la quantité d'eqCO<sub>2</sub> due aux transports.

Pas de réponse ou réponse incomplète	Quantité d'eqCO <sub>2</sub> supérieure d'au moins 21% à la moyenne	Quantité d'eqCO <sub>2</sub> égale à la moyenne à +/- 20%	Quantité d'eqCO <sub>2</sub> inférieure d'au moins 19% à la moyenne
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points

## CRITERES D'ATTRIBUTION